

Le squash municipal

Horaires d'ouverture des courts

- > Durée des sessions : 40 minutes.
- > Du lundi au dimanche de 8h40 à 22h00 (fin de jeu).
- > Fermeture annuelle du 15 juillet au 15 août.

Le squash est une activité sportive de haute intensité. Il est donc fortement conseillé de vous assurer auprès d'un médecin de la non contre-indication à la pratique de cette discipline.

Modalités d'inscription et de réservation

Nouveauté

La réservation se fait en ligne via le lien suivant : [réservation en ligne du squash municipal de Mâcon](https://booking.capmonetique.com/squashmacon) (<https://booking.capmonetique.com/squashmacon>).

Il suffit de créer votre compte personnel et de réserver quand vous le souhaitez.



D'un simple clic :

- > Créez et/ou accédez à votre compte personnel ;
- > Réservez en temps réel en consultant la disponibilité des terrains de squash ;
- > Payez en ligne et rechargez votre compte.

Fonctionnement de la réservation en ligne

- > La création de votre compte générera un QR CODE unique qui vous permettra d'accéder à toutes vos réservations en toute autonomie. Il sera nécessaire de le présenter (version papier ou numérique) sur le lecteur extérieur pour entrer dans le bâtiment puis sur le lecteur intérieur pour éclairer le court réservé.
- > Si vous ne disposez d'aucun moyen pour effectuer vos réservations à distance par carte bancaire, vous pouvez toujours vous adresser aux gardiens du Complexe sportif des Saugeraies pour réserver et payer en espèces, chèque ou chèque vacances. Il faudra cependant avoir créé votre compte personnel en ligne au préalable.
- > Aucune réservation par téléphone ne sera acceptée.

Modalités de jeu et d'accès

- > Le complexe de squash municipal dispose de 3 terrains et de 6 vestiaires équipés de sanitaires et douches.
- > L'accès aux terrains et aux vestiaires est possible 15 minutes avant le début de votre créneau réservé.
- > Les terrains de squash offrent la possibilité de recevoir jusqu'à 2 joueurs maximum.
- > En cas d'abonnement, vous pouvez programmer toutes vos réservations.

Règlement

Le règlement s'applique à tous les usagers. Tout mauvais usage du service, dégradation, irrégularité des espaces sera sanctionné. Toute constatation de dégradation ou de mauvais usage au moment de l'installation doit être immédiatement signalée à la Ville de Mâcon (par mail à l'adresse suivante : sports@ville-macon.fr) afin de ne pas être tenu pour responsable.

Il est interdit d'occuper les lieux sans avoir effectué au préalable une réservation. Les agents de la Ville de Mâcon se réservent le droit de vérifier les réservations de l'ensemble des joueurs et de réclamer les pièces administratives qui justifient les tarifs réduits (justificatif de domicile, carte d'étudiant, carte de demandeur d'emploi).

En cas d'empêchement :

- > Si vous annulez la réservation 12h à l'avance, les gardiens pourront vous attribuer un nouveau créneau **sur demande par mail à l'adresse suivante** : Cssaugeraies@ville-macon.fr. Votre demande sera traitée dans un délai de 7 jours maximum.
- > Si le délai des 12h n'est pas respecté, votre réservation sera perdue.

Tarifification

Les tarifs indiqués ci-dessous correspondent au montant total de la réservation d'un terrain pour 2 personnes.

Plein tarif

Mâconnais

- >Un créneau de 40 minutes : 10 €
- >Abonnement de 10 jeux : 82 €
- >Abonnement de 20 jeux : 134 €

Non Mâconnais

- >Un créneau de 40 minutes : 12 €
- >Abonnement de 10 jeux : 102 €
- >Abonnement de 20 jeux : 164 €

Tarif réduit (étudiants, chômeurs)

Mâconnais

- >Un créneau de 40 minutes : 8 €
- >Abonnement de 10 jeux : 62 €
- >Abonnement de 20 jeux : 102 €

Non Mâconnais

- >Un créneau de 40 minutes : 10 €
- >Abonnement de 10 jeux : 82 €
- >Abonnement de 20 jeux : 134 €



Les utilisateurs du squash municipal qui possèdent une ancienne carte s'ont invités à contacter le gardien par téléphone au 06 67 69 98 37 ou par mail à l'adresse suivante : cssaugeraies@ville-macon.fr.

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON

Adresse postale :
Quai Lamartine 71018 CEDEX Mâcon.

Entrée du public :
Place Saint-Pierre.

L'accueil de l'Hôtel de Ville est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le service État civil Réglementation est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h00 à 12h00.

Pour connaître les horaires d'ouverture des autres services municipaux, consultez la page dédiée.

☎ 03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

**ESPACE
PRESSE**

